



CHARTRE DU RANDONNEUR

ASSOCIATION DE RANDONNÉE DE SOUSTONS

Pourquoi cette charte ?

- Cette charte s'adresse à tous les adhérents de l'association.
- Son objectif est de permettre à chacun de pratiquer la randonnée dans un esprit de sécurité, de convivialité, de respect mutuel et de partage.
- Participer à une randonnée organisée par l'association implique l'acceptation des règles suivantes.

Randonner ensemble, c'est partir ensemble et revenir ensemble.

1 AVANT LE DÉPART

Avant chaque randonnée, chaque participant s'inscrit sur la feuille de présence et prend connaissance des informations communiquées par les animateurs :

- itinéraire prévu,
- niveau de difficulté,
- conditions particulières,
- organisation du covoiturage,
- consignes de sécurité.

Notre activité repose en grande partie sur le covoiturage. Chacun est donc invité, dans la mesure de ses possibilités, à participer au transport des autres randonneurs.

Les modalités d'indemnisation des frais de covoiturage sont définies par le Conseil d'Administration.

2 SÉCURITÉ ET ÉQUIPEMENT

La sécurité de tous dépend du comportement de chacun.

Chaque participant doit s'assurer qu'il dispose d'un équipement adapté :

- chaussures appropriées,
- vêtements adaptés à la météo,
- protection contre la pluie, le froid ou le soleil,
- eau en quantité suffisante,
- matériel spécifique éventuellement indiqué par les animateurs.

Avant le départ, il appartient à chacun de vérifier que son état physique est compatible avec la randonnée proposée.

Les animateurs peuvent refuser la participation d'une personne dont l'équipement ou la condition physique ne seraient manifestement pas adaptés.

3 PENDANT LA RANDONNÉE

Afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement de la sortie :

- les consignes des animateurs doivent être respectées ;
- personne ne doit dépasser l'animateur de tête sans son accord ;
- chacun veille à rester avec le groupe ;
- tout participant rencontrant une difficulté doit en informer rapidement un animateur ;
- toute situation présentant un risque pour le groupe doit être signalée sans délai.

Lorsqu'un participant doit momentanément quitter le groupe pour un besoin personnel, il en informe obligatoirement l'animateur serre-file ou un animateur.

Chaque randonneur adapte son rythme à ses capacités et reste attentif aux autres membres du groupe dans un esprit d'entraide et de solidarité.

4 TRAVERSÉES DE ROUTES ET CIRCULATION

Lors des déplacements sur route ou lors des traversées :

- les consignes des animateurs doivent être appliquées immédiatement ;
- les participants restent vigilants à la circulation ;
- les traversées ne s'effectuent qu'après accord des animateurs ;
- chacun contribue à la sécurité collective.

5 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'association est attachée à la protection des espaces naturels.

Chaque participant s'engage à :

- respecter la faune et la flore ;
- rester autant que possible sur les chemins ;
- ne laisser aucun déchet ;
- ne provoquer aucune dégradation volontaire ;
- respecter les propriétés privées et les autres usagers de la nature.

Notre passage doit être aussi discret que possible.

6 CONVIVIALITÉ ET RESPECT DES AUTRES

La randonnée est une activité de loisir et de partage.

Chaque adhérent s'engage à :

- respecter les autres participants ;
- faire preuve de courtoisie et de bienveillance ;
- contribuer à une ambiance conviviale ;
- accepter les différences de niveau, d'expérience et de condition physique.

7 APRÈS LA RANDONNÉE

Les remarques, suggestions et propositions d'amélioration sont toujours les bienvenues.

Les participants sont invités à partager leur avis avec les animateurs afin de contribuer à la qualité et à l'amélioration continue des activités de l'association.

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter lors des activités organisées par l'Association de Randonnée de Soustons.

Date :

Nom et prénom :

Signature :